ENVIRONNEMENT

Avis de publication : Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de la commune de La Baule-Escoublac (PPBE)

Publié le 27 décembre 2023

Par application de la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évolution et à la gestion du bruit dans l'environnement, à sa transcription dans l'article L.572-8 du code de l'environnement et du décret n°2006-361 du 24 mars 2006, l'état est chargé d'identifier les zones bruyantes liées à ses réseaux de transports terrestres et d'établir un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Les cartes de bruit de la commune de La Baule-Escoublac ont été approuvées par arrêté préfectoral du 28 juin 2022. Elles permettent d'évaluer l'exposition au bruit des populations. L'objet du présent document concerne uniquement les voies communales. Sur ces bases, un projet de PPBE a été élaboré et sera soumis à la consultation du public pour une période de deux mois du 08 janvier 2024 au 08 mars 2024 inclus, sur le site internet de la ville. Le public pourra présenter ses observations sur le projet de PPBE : par mail : PPBE-2023@mairie-labaule.fr A l'issue de cette phase de consultation et la prise en compte éventuelle des remarques formulées, le PPBE sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

VILLE DE LA BAULE
Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

02 51 75 75 75